

Date de dépôt : 25 juillet 2013

Rapport du Conseil d'Etat

au Grand Conseil sur :

- a) P 1833-B Pétition des parents d'élèves de l'ECG Ella-Maillart**
- b) P 1834-B Pétition à l'initiative du personnel enseignant, administratif et technique de l'ECG Ella-Maillart**
- c) P 1835-B Pétition concernant la réquisition des CO de Drize et de la Seymaz par la direction générale du postobligatoire**

Mesdames et

Messieurs les députés,

En date du 25 janvier 2013, le Grand Conseil a renvoyé au Conseil d'Etat plusieurs pétitions dont les libellés sont les suivants :

Pétition (1833)

des parents d'élèves de l'ECG Ella-Maillart et des citoyen-ne-s

Nous déplorons une situation inacceptable qui menace les études de nos jeunes alors qu'il faudrait leur donner toutes les chances.

Aujourd'hui, il manque des places pour les élèves de l'ECG Ella-Maillart qui sont éparpillés sur plusieurs sites. Ces conditions ont des effets négatifs sur la qualité des études de nos jeunes. Nous constatons que :

- Les horaires comportent de nombreux trous, ce qui augmente le risque d'absentéisme;*
- Les heures sur la pause de midi ou après 16h00 sont trop fréquentes ce qui empiète sur les temps de repos et de vie familiale;*
- Les secrétariats sont insuffisamment ouverts;*
- Il n'y a pas de bibliothèque sur le site de Carouge;*
- Il n'existe pas d'espaces collectifs pour que les élèves puissent se retrouver pendant les pauses ou travailler individuellement sur le site de Plan-les-Ouates;*
- Il n'y a pas d'aula.*

En tant que parents et citoyen-ne-s, nous sommes préoccupés par cette situation que nous ne pouvons tolérer. Il y a contradiction entre la politique actuelle qui affirme lutter contre l'échec scolaire et la situation que l'ECG Ella-Maillart connaît à cause de sa dispersion sur plusieurs sites.

Face à cette situation inacceptable, nous invitons les autorités à prendre leurs responsabilités et à offrir des conditions d'étude convenables pour les élèves de l'ECG Ella-Maillart :

- En mettant en place – pour le court terme, mais au plus tard pour la rentrée 2013 – un site unique pour l'ECG Ella-Maillart dans les locaux du cycle d'orientation de Drize;*
- En construisant, dans les plus brefs délais, le bâtiment final, prévu de longue date sur le site des Cherpines.*

N.B. 950 signatures
p.a. Monsieur Bruno Reolon
Chemin des Fraisiers 21
1212 Grand-Lancy

Pétition (1834)

à l'initiative du personnel enseignant, administratif et technique de l'ECG Ella-Maillart

Considérant d'une part :

- La croissance fulgurante des effectifs élèves de l'ECG genevoise dont l'ampleur n'est pas prévisible.*
- La sur-occupation des locaux des bâtiments des trois ECG qui en découle.*
- Le gel de toute construction scolaire postobligatoire pour les dix ans à venir.*

Considérant d'autre part :

- L'éclatement de l'ECG Ella-Maillart sur trois bâtiments principaux, deux administrations et directions éloignées et sept lieux de cours différents.*
- Les contraintes dues à la multiplicité des lieux, qui impliquent de construire des horaires élèves très irréguliers, accroissant le risque d'absentéisme, cause première de l'échec scolaire.*
- Les difficultés de mise en œuvre de dispositions réglementaires relatives à l'ECG et d'une partie des plans d'études et des programmes.*
- Les difficultés de mise en œuvre de certaines des treize priorités du DIP (notamment « combattre l'échec scolaire » et « vie dans les établissements scolaires : des espaces à reconquérir »).*
- L'isolement des volées d'élèves les unes par rapport aux autres qui induit :*
 - L'impossibilité d'organiser des projets pédagogiques et citoyens;*
 - L'absence d'une dynamique et d'une identité d'école;*
 - L'insuffisance de prestations.*
- Les difficultés pour un suivi pédagogique individualisé des élèves.*
- Les déplacements imposés aux élèves, en particulier pour des cours d'éducation physique et sportive dans des salles du CO, induisant une mixité ponctuelle entre élèves, qui a dégénéré en actes de violence à plusieurs reprises.*

- *La mise en difficulté des activités des collaborateurs du Réseau médico-psycho-social de l'établissement, situation à risque en cas d'urgence socio-sanitaire.*

Les signataires demandent, en vertu de la loi sur l'exercice du droit de pétition (A 5 10) du 14 septembre 1979,

Un site unique pour l'Ecole de culture générale Ella-Maillart en 2013

N.B. 110 signatures
*p.a. Comité pour un site unique
(CPSU)
ECG Ella-Maillart
22, route de Base
1228 Plan-les-Ouates*

Pétition (1835)

concernant la réquisition des CO de Drize et de la Seymaz par la direction générale du postobligatoire

Ayant appris que le Conseil d'Etat songeait à placer 700 élèves du postobligatoire dans les CO de Drize et de la Seymaz (350 dès 2013 et 700 pour les années suivantes), les soussignés, constatent que:

- Aucun projet pédagogique ne sous-tend ce qui apparaît comme une décision purement technique prise dans l'urgence. Or, il n'est pas anodin de vouloir réunir, sous quelque forme que ce soit, deux ordres d'enseignement. Pareille décision devrait être précédée d'une concertation avec les acteurs de l'enseignement et d'une décision politique débattue publiquement.*
- La cohabitation dans un même bâtiment d'enfants de 11 ans et d'étudiants de plus de 20 ans semble très difficilement envisageable. On imagine en effet mal l'application simultanée de deux règlements par deux administrations et deux corps enseignants sur le même périmètre. D'inévitables problèmes liés aux consommations d'alcool ou de tabac, aux relations amoureuses ou aux différences de comportement surviendraient.*
- S'il est incontestable que le postobligatoire connaît des problèmes de sureffectifs, cette décision consiste à simplement reporter le problème sur le Cycle d'orientation, sans le traiter dans la durée. La responsabilité de ces sureffectifs étant partagée entre les différents départements et acteurs politiques qui n'ont pas voulu ou su construire des bâtiments en suffisance, c'est à l'Etat au sens le plus large de mettre à disposition des terrains et des bâtiments – fussent-ils provisoires – pour loger ces classes.*

Et demandent en conséquence:

- Au Conseil d'Etat et aux Directions générales concernées de renoncer à ce projet et de trouver, dans un esprit de collaboration entre les départements ainsi qu'entre l'Etat et les communes, des solutions provisoires et pérennes permettant de mettre à disposition des écoles des locaux en suffisance.*

- *Au Grand Conseil de modifier la loi sur l'enseignement public en y précisant l'impossibilité de regrouper deux ordres d'enseignement dans la même école.*

N.B. 5127

p.a. AMDRIZE (Association des maîtres de Drize)

CO Drize,

8, route de Drize

1227 Carouge

p.a. FAMCO (Fédération des associations des maîtres du CO)

18, rue des Délices

1203 Genève

p.a. AMSEYM (Association des maîtres de la Seymaz)

CO Seymaz

36, avenue A.-M.-Mirany

1225 Chêne-Bourg

RÉPONSE DU CONSEIL D'ÉTAT

La gestion des bâtiments de l'enseignement secondaire postobligatoire s'est complexifiée et a été rendue plus difficile au cours de ces dernières années en raison de l'augmentation massive du nombre d'élèves, du changement de comportement des jeunes et de leurs parents face aux formations, et de l'allongement de la durée des parcours de formation. Le Conseil d'Etat relève à cet égard que l'obligation de formation jusqu'à 18 ans prévue par la nouvelle constitution du canton nécessitera encore de renforcer la dotation en bâtiments de l'enseignement postobligatoire.

Depuis 2003, les effectifs de l'enseignement postobligatoire sont passés de 18 000 à 23 500 élèves. Afin de répondre à cette situation, les structures pavillonnaires et la modification progressive et étendue des paramètres de gestion des bâtiments ont permis d'accueillir l'ensemble des élèves et des enseignants dans des conditions convenables en dépit de ces mouvements démographiques.

Toutefois, la réalisation de nouvelles constructions s'avère nécessaire. Malgré les prévisions et la planification effectuées par les départements concernés, seul un nouveau bâtiment a pu être mis à disposition de ce niveau d'enseignement depuis 2003 : l'école de commerce Aimée-Stitelmann, d'une capacité d'accueil de 1 100 places d'élèves et apprentis. Trois nouvelles constructions devraient toutefois voir le jour à moyen terme : une école de commerce (EC) sur le site de Frontenex, une école de culture générale (ECG) sur le terrain des Cherpines, et une 4^e ECG dans le secteur de Meyrin.

Taux d'occupation

Dans les bâtiments du collège de Genève, les taux d'occupation sont en moyenne de 75%, et devraient suffire dans l'attente du bâtiment prévu dans le secteur de la Pallanterie, en 2025.

Le taux d'occupation maximum des bâtiments dédiés à la transition professionnelle est quant à lui déjà dépassé (100%). L'objectif de permettre à terme de répondre aux exigences de rescolarisation jusqu'à 18 ans – formation obligatoire jusqu'à 18 ans – rendra nécessaire de nouvelles structures dans ce secteur.

Les centres de formation professionnelle devront également voir leurs environnements adaptés dans les années à venir, en particulier dans le domaine des arts (CFPAA) et de la santé (CFPS).

Enfin, les écoles de commerce (EC) et les écoles de culture générale (ECG) connaissent des taux d'occupation qui oscillent entre 93% et 102% et qui limitent déjà toute adaptation, alors que dans le même temps on assiste encore à un attrait renforcé pour ces filières.

Face à cette situation, en attendant la mise à disposition prévue de l'école de commerce de Frontenex en 2017, de l'ECG Ella-Maillart aux Cherpines à l'horizon 2022 et de l'ECG de Meyrin en 2020, il a fallu repenser les modalités habituelles de gestion des espaces à disposition.

La planification présentée ci-dessous répond aux principales invites des pétitionnaires concernant l'organisation de l'ECG Ella-Maillart et vise à optimiser l'utilisation des locaux, grâce à la création d'un campus à Plan-les-Ouates regroupant l'EC et l'ECG.

Création d'un campus mixte EC-ECG à Plan-les-Ouates

Les bâtiments sont habituellement mis à la disposition des niveaux d'enseignement en fonction des prévisions du service de la recherche en éducation (SRED) et de l'office cantonal des statistiques (OCSTAT). Les cohortes d'élèves qui les investissent sont ensuite calibrées à la mesure du bâtiment.

De longue date, par économie de place, une école de commerce équilibre ses effectifs entre formation duale et formation plein-temps en jouant sur les taux de présence différents de ces apprentis. Entre 2007 et aujourd'hui, l'école de commerce a revu les paramètres de son organisation. En vertu des modifications de la loi sur la formation professionnelle, les stages en « espace entreprise » ont été introduits modifiant les taux de présence en école. Les nouvelles grilles horaires ainsi que les nouvelles configurations des filières commerciales ont aussi eu un impact sur les besoins et les taux d'occupation des bâtiments.

Une école de culture générale spécifie quant à elle son organisation en fonction de la présence permanente des élèves, puisque, hormis quelques rares stages, les élèves ne quittent jamais le bâtiment. Une volée moyenne de l'ECG recouvre environ 350 élèves, dans chaque degré. Lorsque les degrés ne peuvent pas être abrités simultanément dans un même lieu, l'organisation scolaire implique des voltiges multiples sur différents sites, des élèves, des enseignant-e-s, des équipes administratives et techniques, et de la direction. C'est cette difficulté qui, depuis plusieurs années, a nécessité que l'ECG Ella-Maillart voit son effectif réparti entre le pavillon de Drize, le pavillon du Rolliet, l'EC Aimée-Stitelmann, le collège Madame de Staël, le CO de Drize et le CO des Voirets.

Les taux d'occupation de l'école de commerce n'étant pas encore maximisés, en raison de la configuration particulière des populations qu'elle abrite (mixité de dual et de plein-temps, d'AFP, de CFC, de classes préparatoires et de maturités professionnelles), il est prévu de déplacer les populations de l'ECG et de l'EC en fonction de leurs besoins respectifs et de la recherche de l'optimisation de l'utilisation des locaux.

Pour limiter les effets collatéraux du manque d'espace, décision a été prise de créer un campus mixte EC/ECG à Plan-les-Ouates où se trouvent déjà les établissements voisins de l'ECG Ella-Maillart et l'EC Aimée-Stitelmann en attribuant à chaque degré et filière les locaux disponibles en vertu de leur présence à plein-temps ou cadencée, dans le cas des apprentis du dual par exemple.

Dès la rentrée 2014 :

- L'intégralité de l'ECG, avec un effectif contraint (pas d'augmentation démographique acceptée sur ce site) sera localisée sur le site de Plan-les-Ouates, soit le bâtiment de Stitelmann et le pavillon attenant. La concentration d'une population généraliste plein-temps favorisera une utilisation maximisée des locaux de ce site qui pourra avoisiner 95% d'utilisation;
- Une partie des filières duales de l'école de commerce sera localisée dans le pavillon de Drize et utilisera les infrastructures nécessaires dans le collège Madame de Stäel;
- En cas de trop forte compression démographique, des apprentis pourront être déplacés régionalement notamment vers l'école de commerce Nicolas-Bouvier, qui a gagné un peu de place en raison de la fermeture de la filière gymnasiale, et dont les locaux pourront être adaptés en conséquence;
- La création d'un campus et d'une organisation soutenue par les deux directions EC et ECG permettra de maximiser l'utilisation de tous les espaces, en créant un gain de centralisation pour l'ECG qui est une école plein-temps, tout en conservant la cohérence des formations du commerce, qui, de par leur parcours spécifique, ont déjà une mobilité inscrite dans la grille horaire.

Dès la rentrée 2017 :

- La mise à disposition de l'école de commerce de Frontenex permettra de réduire la population de Stitelmann tout en y favorisant la création d'un deuxième campus mixte ECG-EC pour absorber les surplus de l'ECG en attendant les bâtiments des Cherpines et de Meyrin;

- Une réorganisation de la charge et de la répartition des filières sera mise sur pied dès 2015 pour organiser ces nouveaux mouvements.

Réorganisation de la filière EC région Bougeries

La rentrée scolaire 2014 vivra encore une autre réorganisation. En effet, l'école de commerce des Bougeries, actuellement localisée dans le pavillon de l'école des Bougeries, doit quitter ces locaux. Cette mesure concerne un peu plus de 220 apprentis des voies commerciales duales et 100 étudiants de l'École supérieure d'informatique et de gestion (ESIG) à plein temps.

Le pavillon de Bougeries, qui abrite déjà l'École supérieure de l'enseignement dans le domaine de l'enfance (ESEDE), accueillera dorénavant les étudiants de certaines filières de la santé du postobligatoire (CFPS), dont les locaux qu'ils partageaient jusqu'alors avec la HES-SO Genève sur les sites de Thury et des Caroubiers doivent être libérés pour répondre au besoin accru de places de formation dans le domaine de la santé.

Le déplacement contraint de filières du CFPS vers le site des Bougeries impose donc le déplacement de l'école de commerce des Bougeries, en attendant la mise à disposition de l'école de commerce de Frontenex. C'est dans ce sens qu'une importante opération planifiée permettra au cycle d'orientation de la Seymaz, dont le taux d'occupation actuel est bas, de recevoir et d'intégrer, de manière organisée et séparative, en cohabitation plutôt qu'en mixité, l'école de commerce des Bougeries, pour une période de trois années. Cette solution garantit la viabilité de l'école de commerce et de l'ESIG dans ce secteur dans de bonnes conditions, sans péjorer la capacité d'accueil du CO de la Seymaz, tout en permettant de créer les premiers schémas de l'organisation de l'école de commerce de Frontenex.

Au bénéfice de ces explications, le Conseil d'Etat vous invite, Mesdames et Messieurs les députés, à prendre acte du présent rapport.

AU NOM DU CONSEIL D'ÉTAT

La chancelière :
Anja WYDEN GUELPA

Le président :
Charles BEER